

La Communauté d'Agglomération s'engage en faveur du logement privé,

Des aides sont disponibles pour la réhabilitation thermique des logements

La Communauté d'Agglomération verse une prime de 500 € aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme « Habiter mieux » de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) !!! (Gain énergétique > 25%).

Vous souhaitez engager des travaux d'amélioration thermique de votre logement ? Chauffage, isolation de la toiture, isolation des murs...

- ➔ Comment faire ? **Avant d'engager vos travaux** prenez contact avec un des 2 prestataires homologués (SOLIHA, 77 Fbg Saint Jean au Puy : 04 71 09 14 07 ou Urbanis, antenne de Clermont-Ferrand : 04 73 90 00 08). Il vous aidera dans le montage de votre dossier de demande d'aide.

ATTENTION

Cette opération est limitée dans le temps. NE TARDEZ PAS A PRENDRE CONTACT.

Ne démarrez pas les travaux avant d'avoir obtenu votre accord de subvention.

Orane LELEUX

Service Aménagement de l'Espace, Urbanisme

Tél : 04,71,04,08,24

Fax : 04,71,04,80,20



Hôtel de Ville
1, place du Martouret - BP 20317
43011 Le Puy-en-Velay CEDEX

www.lepuyenvelay.fr
www.ot-lepuyenvelay.fr



Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
16, place de la Libération
43000 Le Puy-en-Velay

Pensez à la planète : n'imprimez les mails et leurs pièces jointes que si c'est vraiment nécessaire.